

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.039

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN
M. DINDINAUD par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ZAC de POUSSEAU LA GARENNE - Acquisition de la propriété de Madame MOUCHEL

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Dans le cadre de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers sont venus consulter le dossier et ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

Madame MOUCHEL, demeurant 6 rue Léon VAUDOYER, 75007 PARIS, propriétaire, s'est engagée, par promesse en date du 13 Novembre 1995, à vendre sa propriété cadastrée section CL n° 6 pour 2.729m² moyennant la somme de CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT CINQ FRANCS (122.805F).

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC, ont fait part de leur avis le 17 Mai 1995 et estimé le terrain à une valeur correspondante à celle consentie par le vendeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 17 Mai 1995,

Vu la promesse de vente signée par Madame MOUCHEL en date du 13 Novembre 1995,

Considérant que la propriété de Madame MOUCHEL est incluse dans le périmètre du projet de ZAC,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section CL n° 6 d'une surface de 2.729m² dépendant de la propriété de Madame MOUCHEL moyennant la somme de CENT VINGT DEUX MILLE HUIT CENT CINQ FRANCS (122.805 F.).
- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition, et notamment l'acte authentique.
- De désigner l'étude de Me LEFEUVRE, 13 rue Royale 75008 PARIS, Notaire du vendeur, pour la rédaction de l'acte authentique
- D'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS